

Le tourisme à Mayotte

La note expresse *Éclairage* de l'IEDOM de Mayotte, *Le tourisme à Mayotte : un potentiel de développement limité à réaliser*, est téléchargeable sur le [site de l'Institut](#) depuis le vendredi 13 mars 2015. Ses principaux enseignements sont les suivants.

Considéré depuis de nombreuses années comme un secteur potentiel et prioritaire de développement, le tourisme reste encore une activité peu importante dans l'économie de l'île comme en témoigne sa faible contribution à la formation du Produit intérieur brut (PIB) ou aux échanges extérieurs.

Ainsi, si la demande touristique est favorablement orientée et dépasse désormais le seuil de 50 000 visiteurs par an, elle est principalement alimentée par le tourisme affinitaire (visite à des parents et à des amis), en majorité composé de touristes métropolitains. Les autres touristes se partagent à parts presque égales entre le tourisme d'agrément et d'affaires. Dans ce contexte plutôt favorable marqué par le développement diversifié de l'offre aérienne et après une période d'expansion jusqu'en 2011, l'offre hôtelière a néanmoins tendance à se dégrader avec comme conséquences la réduction du nombre et de la qualité des structures d'hôtellerie et de restauration et la détérioration de leurs conditions d'exploitation.

L'analyse des avantages comparatifs et des obstacles au développement d'une industrie touristique à Mayotte conduit à s'interroger sur le poids réel de ce secteur dans l'économie départementale, la pertinence du cadre stratégique existant et l'efficacité de l'action de la puissance publique.

Dotée d'atouts naturels et culturels (lagon fermé, biodiversité marine et terrestre, faune et flore...), Mayotte doit, dans son ambition de développer le tourisme, faire face à de fortes contraintes (déficit d'infrastructures relatives à l'assainissement et au transport, fragilité de l'environnement sous la pression anthropique et la pollution, coût encore élevé du transport aérien, conflit dans l'usage du foncier...) et à des formes d'insécurité qui dégradent les conditions de séjour des touristes. Sur cette base, le développement d'un tourisme de masse à Mayotte, qui occuperait une place importante dans l'économie et l'emploi de l'île, n'est ni envisageable ni soutenable. Par contre, le Département a vocation à promouvoir un tourisme de niches, économiquement viable et non agressif pour l'environnement.

Par ailleurs, la politique de développement du tourisme s'appuie sur plusieurs documents de nature stratégique. Mais en raison de leur caractère incomplet (absence d'objectifs précis à atteindre et de financements à mettre en œuvre), ils ne peuvent pas guider de manière efficace sa mise en œuvre. À cette fin, les niches fondées sur les avantages comparatifs du territoire et d'autres à définir doivent être confirmées par une approche économique basée sur une logique d'investissements privés (études de marché et de faisabilité, plans pluriannuels d'affaires...).

Enfin, au regard de la situation qui prévaut dans le secteur du tourisme, il apparaît assez nettement aujourd'hui que la puissance publique (Collectivités et État) doit changer de rôle pour une meilleure efficacité : de concepteur ou prescripteur de la politique de tourisme, elle devrait en devenir le facilitateur (incitations économiques et fiscales, règlement des conflits dans l'usage du foncier) et l'accompagnateur (accélérer le rattrapage en matière d'assainissement, de transport et d'infrastructures, protéger l'environnement, renforcer la formation) pour la réalisation effective de nouveaux investissements.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont accessibles gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Y. MAYET, Tél : 02 69 61 05 05, yves.mayet@iedom-mayotte.fr